



MAIRIE DE NANTERRE

Patrick JARRY
Maire de Nanterre
Conseiller Général
des Hauts-de-Seine
PJ/FS

Nanterre, le 14 août 2008

Monsieur Jean-Louis BORLOO
Ministre d'État
Hôtel de Roquelaure
246, boulevard Saint-Germain
75700 Paris

Monsieur le Ministre d'État,

Je viens de prendre connaissance de votre courrier daté du 21 juillet 2008, parvenu en mairie le 1^{er} août et signé par votre directeur de Cabinet, M. Jean-François Carencu. Vous sollicitez mon avis pour la nomination de M. Philippe Chaix au poste de Directeur de l'Établissement Public Seine-Arche (EPASA). Dans ce même courrier, vous m'indiquez également qu'il serait nommé Directeur de l'Établissement Public pour l'Aménagement de la région de la Défense (EPAD).

Mes collègues de la Municipalité et moi-même sommes pour le moins surpris des conditions de cette sollicitation, faite au cœur de l'été, s'agissant d'un sujet aussi important qui mérite, de toute évidence, échanges et concertation préalables.

Nous considérons, en effet, que la priorité est évidemment le projet à mettre en œuvre. A ce sujet, vous aviez vous-même confié une mission de prospective à M. Pascal Lelarge, directeur régional de l'équipement d'Île-de-France. Plus globalement, le Président de la République a chargé dix équipes de réfléchir, « dans la concertation », sur l'avenir de la métropole parisienne. M. Philippe Courtois et son équipe assument avec compétence la mission qui leur a été confiée. Il n'est donc pas nécessaire d'agir dans l'urgence, pendant la période d'été, pour nommer un seul directeur général qui dirigerait les deux établissements publics.

Récemment, à l'Assemblée Nationale, le 3 juin, vous répondiez à Mme Jacqueline Fraysse, députée, que l'avenir devait être envisagé « à plus long terme » et que les « recommandations » du rapport Lelarge feraient l'objet d'une large concertation. Celle-ci n'a pas eu lieu et, à notre connaissance, aucun fait nouveau n'est intervenu depuis lors.

Votre proposition ne peut donc s'apprécier que comme une remise en cause unilatérale du protocole conclu entre la Ville et l'État le 9 mai 2000. Dans un tel contexte, ce serait le signe d'une volonté de porter atteinte au rôle et à la place de l'EPA Seine-Arche qui risquerait ainsi d'être intégré, de fait, au sein d'un seul établissement public. L'établissement que je préside a pourtant montré une réelle efficacité depuis sa création le 19 décembre 2000. De surcroît, prendre une telle décision, sans aucun engagement précis, signifierait le retour à un passé dont Nanterre, ses habitants, dans leur diversité, ont beaucoup souffert. Les élus de Nanterre ne sauraient l'accepter.

Il nous paraît donc plus important, à cette étape, de mener à leur terme les réflexions que nous avons engagées en commun pour l'aménagement du secteur Seine-Arche et du secteur des Groues-La Folie, dont l'EPASA assume la responsabilité en liaison étroite avec les services de l'Etat et de la Ville. Cette réflexion doit s'inscrire dans le travail déjà engagé à l'échelle de la métropole francilienne, en particulier dans le cadre du SDRIF.

Nanterre et Seine-Arche, La Défense : chacun de ces territoires doit être porteur d'aménagements urbains tenant compte de leurs spécificités, pour une métropole plus solidaire et durable. La mise en perspective de ces questions de fond est, pour nous, incontournable avant toute décision sur un changement de gouvernance.

J'émetts donc, à cette étape et dans ce contexte, un avis défavorable à cette nomination et souhaite m'en entretenir avec vous dans les toutes prochaines semaines, pour que cet aménagement réussisse dans toutes ses dimensions.

Veillez recevoir, Monsieur le Ministre d'État, l'expression de mes salutations distinguées.



Patrick JARRY

Maire de Nanterre
Président de l'EPASA

Conseiller Général des Hauts-de-Seine